

The CNRS logo, consisting of the letters 'cnrs' in white lowercase font inside a dark blue circle.

cnrs

Journée Transition Environnementale

Séquence 4 - Des actions concrètes de l'unité à l'établissement
Sobriété énergétique

06/02/2026



Le périmètre immobilier au CNRS en (très) bref



101 sites – 10 145 847 m² terrain

533 bâtiments – 914 954 m² SHON

Outre-mer : 2 sites

- ⇒ Des implantations sur la majorité des principaux sites universitaires de l'Hexagone
- ⇒ Des campus propres
- ⇒ Des sites isolés, souvent liés à des besoins expérimentaux (Modane, Haute-Provence, Ariège, Chizé, etc.)

Données patrimoniales issues de LOGIC (SI Patrimoine CNRS) le 04-02-2026

Régimes juridiques des bâtiments :

47,1% Biens Etat – **47,5%** Biens propres du CNRS – **5,4%** Autres (sans prérogative du propriétaire*)

* baux, conventions de mise à disposition, etc.

Ventilation des surfaces par type de locaux :

88,9% Activités scientifiques – **9,3%** Bureaux – **1,8%** Logements (y/c chambres d'hôtes et « hôtels »)

Hébergement par le CNRS de 250 unités de recherche (soit 20%, la majorité des unités étant hébergée par les autres tutelles : universités, autres établissements)

Moyens financiers récurrents (hors apport des co-financeurs pour les investissements)

8,2 M€/an pour l'entretien immobilier - 9 M€/an pour l'investissement

Moyens humains (octobre 2025) :

5,73 ETPT au siège – 128,7 ETPT en délégations régionales – 112 ETPT en laboratoires**

** : correspondants techniques immobiliers

95% des bâtiments opérés par le CNRS le sont avec les prérogatives du propriétaire

89% des surfaces sont occupées par des activités scientifiques

> 900 000 m² de surface de bâtiment

Le Service de la Politique Immobilière = 7 personnes au siège vs ~ 33.000 agents en délégations

Le périmètre immobilier au CNRS en (très) bref



101 sites – 10 145 847 m² terrain

533 bâtiments – 914 954 m² SHON

Outre-mer : 2 sites

- ⇒ Des implantations sur la majorité des principaux sites universitaires de l'Hexagone
- ⇒ Des campus propres
- ⇒ Des sites isolés, souvent liés à des besoins expérimentaux (Modane, Haute-Provence, Ariège, Chizé, etc.)

Régimes juridiques des bâtiments :

47,1% Biens Etat – 47,5% Biens propres du CNRS – 5,4% Autres (sans prérogative du propriétaire*)

* : baux, conventions de mise à disposition, etc.

Ventilation des surfaces par type de locaux :

88,9% Activités scientifiques – 9,3% Bureaux – 1,8% Logements (y/c chambres d'hôtes et « hôtels »)

Hébergement par le CNRS de 250 unités de recherche (soit 20%, la majorité des unités étant hébergée par les autres tutelles : universités, autres établissements)

Moyens financiers récurrents (hors apport des co-financeurs pour les investissements)

8,2 M€/an pour l'entretien immobilier - 9 M€/an pour l'investissement

Moyens humains (octobre 2025) :

5,73 ETPT au siège – 128,7 ETPT en délégations régionales – 112 ETPT en laboratoires**

** : correspondants techniques immobiliers

De nombreux leviers d'action de sobriété énergétique se trouvent dans :

- Les usages
- L'exploitation
- Les process
- L'équipements non immobilier
- ...

Données patrimoniales issues de LOGIC (SI Patrimoine CNRS) le 04-02-2026

1

Un contexte (législatif) contraignant

La circulaire de la Première Ministre relative à la sobriété énergétique du 25 juillet 2022 et l'instruction de la ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2022
=> objectif de réduction de 10 % des consommations en énergie en 2024 par rapport à l'année 2019.

La loi ELAN et le Décret Eco- Energie Tertiaire (DEET) dont les objectifs peuvent s'appliquer à tous bâtiments
⇒ objectif - 40 % de consommation énergétique en 2030 vs année de référence entre 2010 et 2019
⇒ objectif - 50 % de consommation énergétique en 2040
⇒ objectif - 60 % de consommation énergétique en 2050

Le Plan de transformation écologique de l'Etat pour les services publics éco-responsables (circulaire SPE – Service Publique Ecoresponsable - du 21 novembre 2023 : mesure 11 / action 11.2)
⇒ réduction de 25% à l'horizon 2027 par rapport à 2022

Le Décret BACS du 20/07/2020 portant sur les puissances de chauffage et de refroidissement
⇒ Obligation d'installer des système de Gestion Technique du Bâtiments pour effectuer des économies (5 à 25% d'économies attendues)

Le SPSI 2022-27 (Schéma Pluriannuel de la Stratégie Immobilière)

§V.5 Stratégie de Performance Environnementale

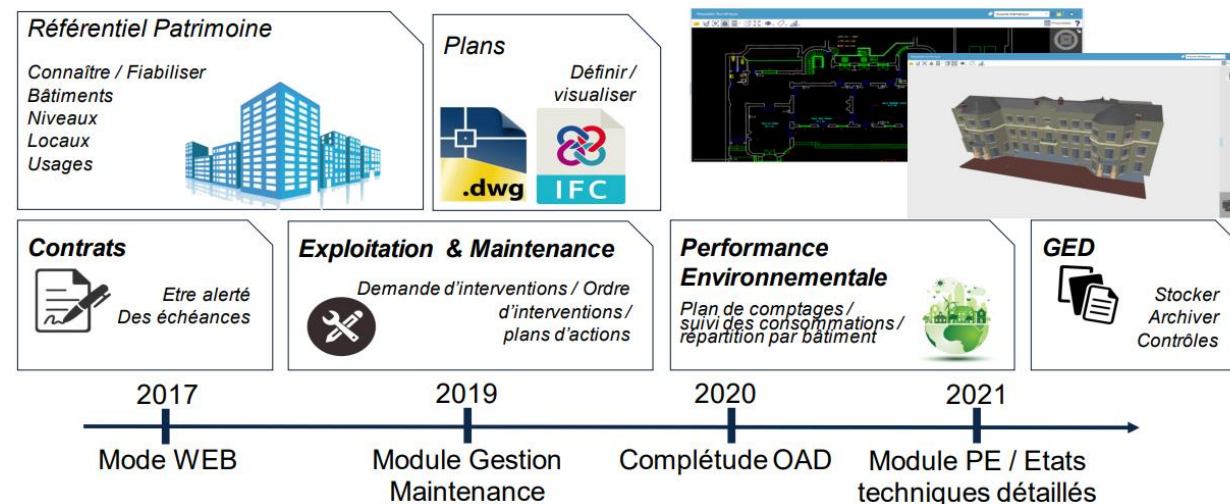
=> Intégration dans tout projet de construction / restructuration / entretien-maintenance, des enjeux de performance énergétique (conso et GES)

Le Schéma Directeur DD&RS thème 17 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments et des installations

Des moyens mis en place

Le SI Patrimoine LOGIC depuis 2011

Démarche interne de connaissance et de maîtrise du patrimoine géré par le CNRS : centralisation des informations relatives aux bâtiments (plans et surfaces, équipements, réseaux et fluides, audits énergétiques, les consommations d'énergie, ...).



Des appels à projets ciblés sur le patrimoine immobilier de l'état

Plan de relance économique (2021) : soutien au secteur de la construction et réduction de l'empreinte énergétique

30 projets retenus répartis sur 12 délégations, 29,5 M€ de subvention, gain énergétique attendu = 6,15 GWh (- 2 %)

Plan de résilience 1 (2022) : réduire à court terme la dépendance aux énergies fossiles importées

11 projets retenus, 1,55 M€ de subvention, gain énergétique attendu = 2,07 GWh (- 0,7 %)

Plan de résilience 2 (2023) : accélération du plan de sobriété énergétique avec gains rapides

20 projets retenus, 3,99 M€ de subvention, gain énergétique attendu = 8,98 GWh (- 3,1 %)

Plan TE2024 : réduction des consommations et des émissions GES, optimisation des surfaces

45 projets retenus, 7,5 M€ de subvention, gain énergétique attendu = 11,51 GWh (- 4,2 %)

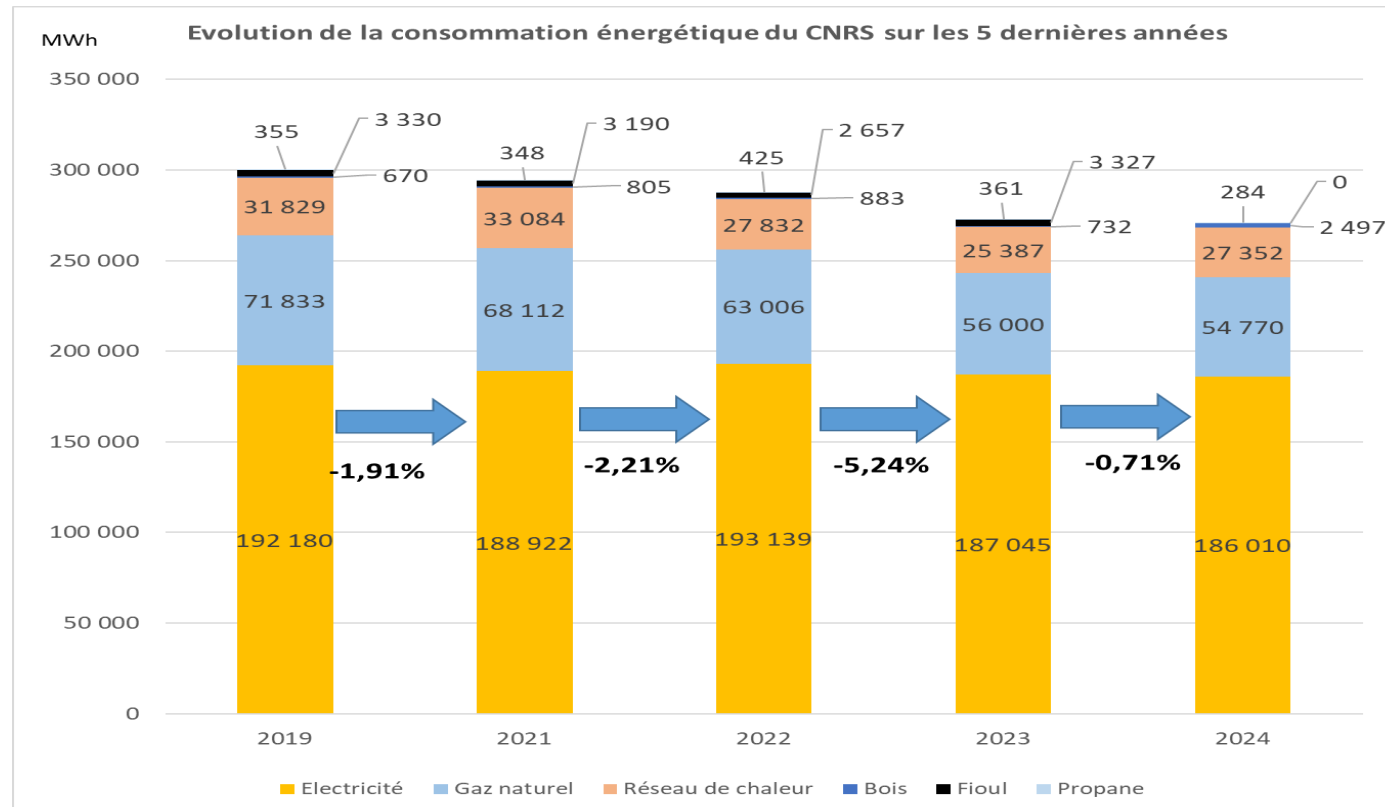
Plan TE2025 : réduction des consommations et des émissions GES, optimisation des surfaces

3 projets retenus, 2,7 M€ de subvention, poursuite de 3 opérations lauréates du TE2024

**La crédibilité du
CNRS
s'est bâtie sur des
projets bien étayés
et correctement
dimensionnés**

Une démarche qui porte ses fruits

- L'analyse des consommations annuelles d'énergie entre 2024 et 2019 permet de mettre en relief :
 - ✓ Consommation totale (*toutes énergies confondues, en kWh*) = 270,0 GWh en 2024
 - ✓ Economie d'énergie de 9,75 % depuis 2019
 - ✓ Consommation corrigée des évolutions de surfaces = -12,85% depuis 2019



Source : Réunion DGDR 7 juillet 2025 - SPSI 22-27 - Bilan intermédiaire de juin 2025
Valeurs 2024/2022 calculées

FOCUS sur le Plan d'Action Eco-Energie

Le **PActEE** est un dispositif mis en place par le SPI en 2024

dans le but de recenser les projets permettant de réaliser des économies d'énergie ou de faire baisser les émissions de GES

- Fait à la maille du site, voire du bâtiment
- Piloté par les DR et coordonné par le Service du Patrimoine Immobilier
- Consolidé à l'échelle du parc immobilier opéré par le CNRS (prérogative du propriétaire)

4 catégories de travaux :

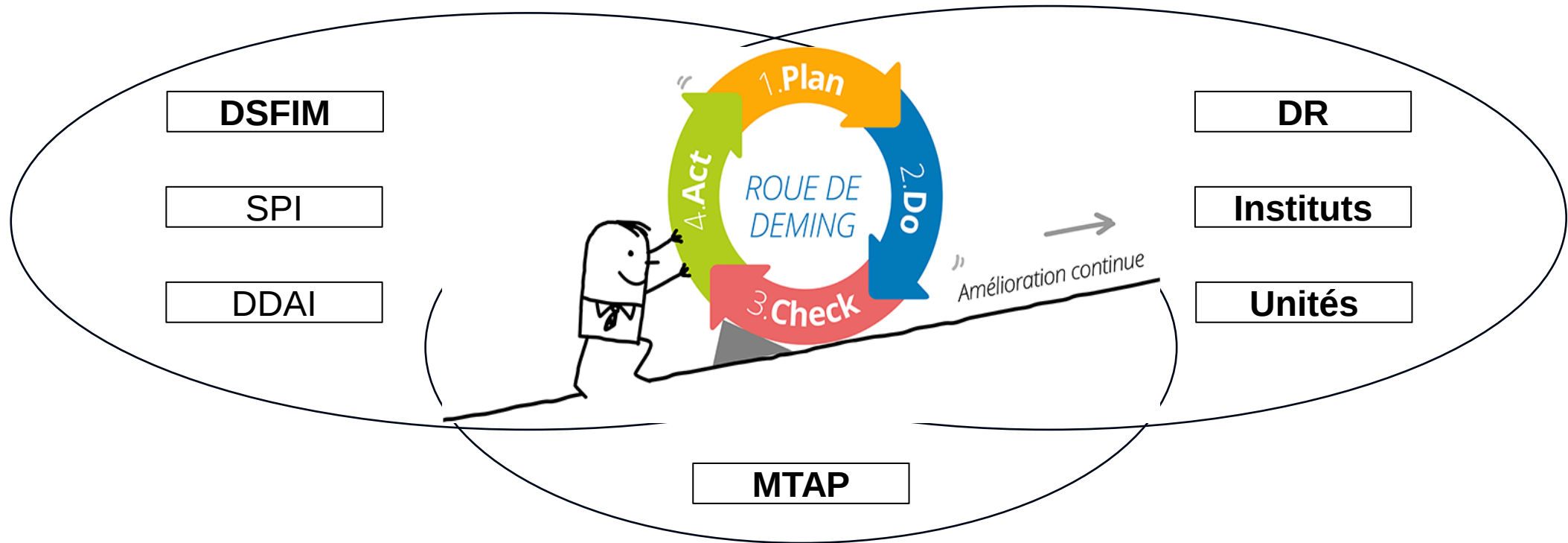
- Travaux bâtiments : isolation, ventilation, chauffage, remplacement des menuiseries, ...
- Usages : consignes de températures selon l'occupation, process (ex fermeture des sorbonnes), extinction de l'éclairage, report d'expériences aux meilleurs tarifs de l'énergie, ...
- Exploitation maintenance : réglages-paramétrage des GTB, suivi des consommations, intéressement aux économies d'énergie, nettoyage des filtres et bouches de ventilation, ...
- Equipements non immobilier : remplacement d'équipements énergivores (ex congélateurs -80°C, moteurs ou pompes sans vitesse variable, ...), récupération de chaleur fatale, boucles de refroidissement, ...

La sobriété énergétique

Une démarche collective

Des propositions faites par les unités et les labos (CTB, référents DD, DU, IRPS, ...)

Des Délégations Régionales (STL) et le siège (Service de la Politique Immobilière, DDAI, DSFIM) en appui



A large, semi-transparent yellow circle is positioned on the left side of the slide, partially overlapping the white background.

Merci pour votre écoute